Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

République Française

Publié le 09/02/2023

ID: 013-211300371-20230209-DM

Département des Bouches du Rhône Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE de LA FARE LES OLIVIERS 13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023 21 - OBJET: Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE au Conseil Municipal la délibération 2020 6 16 du 14/10/2020 par laquelle la commune adhère à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.

INFORME que cette association permettra à notre commune de bénéficier de conseils techniques et juridiques personnalisés, de partager nos expériences dans un vaste réseau, de nouer des partenariats d'expertises avec des institutions nationales et l'ensemble du mouvement sportif et d'accéder à leurs divers travaux, publications et centre de ressources en ligne.

DECIDE de renouveler l'adhésion pour l'année 2023 à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) - 18 avenue Charles De Gaulle - 31130 BALMA pour un montant annuel de 244€.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 février 2023.

